

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2024

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

BONNAVENT Martial - Christophe BEAUD - Lydie BERGER BY - Bernard LIONNET - Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Valérie MAYET - Yvette DEPIERRE - Isabelle FRACHETTE - Frédéric ROSTAING - Gilles BOURGEY - Jennifer MOLY - Ludivine POUSSEREAU

Absent excusé : Julien MALLAND
Isabelle Frachette donne pouvoir à Denis Thollon

Secrétaire de séance : BONNAVENT Martial

Début de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu du conseil du 17 janvier 2024

Voté à l'unanimité des présents

Demande de subvention Département de l'Isère : voirie

Dans le cadre du règlement d'intervention du Département de l'Isère pour les investissements communaux et intercommunaux, chaque territoire détermine ses modalités d'intervention.

Le territoire du Haut Rhône Dauphinois a défini récemment la voirie comme l'une des thématiques prioritaires. Plus précisément, cette thématique concerne le renouvellement de couche de surface des voiries communales et les dépenses liées aux travaux d'aménagement sur voiries.

Le taux de subvention s'élève à 50% et le plafond des dépenses est à 80 000€.

Plusieurs secteurs ont été définis, des devis ont été demandés et le montant estimé des travaux s'élève à 82 850,36€ HT.

Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention.

Voté à l'unanimité des présents

Demande de subvention Département de l'Isère : Travaux d'économie d'énergie à la mairie

Dans le cadre du règlement d'intervention du Département de l'Isère pour les investissements communaux et intercommunaux, chaque territoire détermine ses modalités d'intervention.

Le territoire du Haut Rhône Dauphinois a défini comme l'une des thématiques prioritaires les bâtiments communaux.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de travaux dans la mairie : passage à l'éclairage LED, installation de radiateurs basses températures et installation d'une pompe à chaleur pour le secrétariat.

Le taux de subvention s'élève à 40%

Des devis ont été demandés et le montant estimé des travaux est de 15102€HT

Vote à l'unanimité

Travaux cimetière

Une première tranche de travaux a été effectuée en 2021 avec la sécurisation des tombes dangereuses, le démontage de plusieurs monuments et l'exhumation des corps. Une seconde a été effectuée en 2022 et 2023.

Il est proposé en ce début d'année de terminer ces travaux sur 2024 avec l'entreprise De Villa selon les tarifs prévus lors de la consultation effectuée en 2021.

Le montant de cette dernière tranche est de 20869,20€TTC.

Voté à l'unanimité

Travaux ferme des Dames

L'installation électrique située sous le préau ne correspond pas aux normes en vigueur. De plus, l'éclairage situé dans la salle de restaurant du bâtiment principal n'est pas suffisant et les utilisateurs n'en sont pas satisfaits.

Une consultation a été réalisée et il est proposé de retenir l'entreprise Garçon Peyronnet pour les montants suivants :

- Installation d'un tableau électrique et d'éclairage sous le préau de la Ferme des Dames : 8610,40€
- Installation d'appliques dans la salle de restaurant : 2477€

Voté à l'unanimité

Clôture de la régie photocopies 40302

Dans une démarche de simplification, il convient de supprimer les régies qui ne sont pas utilisées.

Monsieur le Maire propose de clôturer la régie de recettes/avances des photocopies instituée auprès du service du secrétariat de mairie.

En conséquence, il sera mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

Voté à l'unanimité

Étang du Luve : action 2024 et demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

La commune a voté un plan pluriannuel de gestion des travaux sur l'ENS de l'étang du Luve qui arrive bientôt à son terme. Ce projet est soutenu par le Département de l'Isère qui octroie pour cela des subventions à hauteur de 92%. Une enveloppe annuelle de 2000€ est également attribuée à la commune pour assurer le suivi et la gestion du site.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation des actions prévues en 2024 :

- Limiter la population de ragondins : 100€
- Entretien des infrastructures d'accueil du public : tonte, débroussaillage, petits travaux sur infrastructures : 1000€ (société de pêche)
- Réaliser une surveillance active afin de relever les infractions et assurer la propreté du site : 300€
- Contrôler le développement du boisement : coupe des rejets : 750€
- Réimpression du livret : 530€HT
- Retrait d'un tronc d'arbre : 900€HT

Voté à l'unanimité

Choix maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre bourg

La commune a retenu, en 2022, un bureau d'étude afin de travailler sur un projet global d'aménagement du centre bourg. La réflexion est maintenant arrivée à son terme avec quelques adaptations à effectuer avant un lancement des travaux.

Malheureusement, le bureau d'étude qui a réalisé les plans n'a pas donné entière satisfaction. C'est pourquoi, après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir Profils étude pour un montant de 20 000€HT

Voté à l'unanimité

RH : protection sociale complémentaire prévoyance-mandat au CDG38

Le Maire, informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Il est proposé de :

- Se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure.
- Donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.
- Accepte la participation minimale prévue réglementairement.

Voté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ce document émane du responsable du centre des finances Publiques de Crémieu et doit être en cohérence avec notre compte administratif.

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le compte de gestion correspond à celles enregistrées dans le compte administratif, il est proposé aux membres du conseil municipal d'entériner le compte de gestion 2023 transmis par le trésorier.

Voté à l'unanimité

Approbation du compte administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Bonnavent Martial, adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, L'assemblée vote hors de la présence du Maire le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Excédent de clôture Fonctionnement : 853 849.67 €

Excédent de clôture Investissement : 26 680.61 €

Résultats exercice 2023

Fonctionnement : 212 136.04 €

Investissement : -43 628.35 €

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif 2024

La commission finances présente le projet de budget et donne lecture des différents articles le composant.

Le projet de budget prévoit l'intégration des résultats antérieurs.

Fonctionnement recettes : 1 448 762.00 €

Fonctionnement dépenses : 1 448 762.00€

Investissement recettes : 1 155 680.00€

Investissement dépenses : 1 155 680.00€

Voté à l'unanimité

Vote des taxes

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales est composé de :

La taxe foncière sur les propriétés bâties (Taux actuel 18)

La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et logements vacants (Taux actuel 6,25)

La taxe foncière sur les propriétés non bâties. (Taux actuel 55,35)

Ainsi depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour information, la revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives cadastrales est de 3,9% contre 7,1 % en 2023 cette année. Elles constituent la base de calcul des impôts locaux.

Il est proposé de maintenir les taux en vigueur.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Ordre du jour clôturé à 23h45.